



# ACCUEIL DE LOISIRS

## Printemps 2019

L'accueil de loisirs d'Ymare sera ouvert du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2019.

### Accueil

Les enfants sont accueillis sur 3 groupes :

- les moins de 6 ans (enfants scolarisés en maternelle)
- les 6-11 ans (scolarisés en élémentaire)
- les 12-15 ans (scolarisés au collège)

Les places seront limitées (8 pour les 3-5 ans, 12 pour les 6-11 ans, 12 pour les 12-15 ans).

### Horaires d'ouverture

La structure sera ouverte de 8h00 à 18h00 (L'accueil du matin à lieu à partir de 8h00 jusqu'à 9h15)  
Elle fermera à 18h00, les enfants peuvent partir à partir de 17h00, après le goûter.

**Tarif journalier pour les Ymarois, après calcul du quotient familial** (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

- Tranche A : 3.66€
- Tranche B : 5.86€
- Tranche C : 8.06€
- Tranche D : 10.26€
- Tranche E : 14.65€ ou forfait 5 jours 13.20€ la journée

**Tarif journalier pour les enfants habitant hors de la commune** (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

- Tranche F : 22.10€ ou forfait 5 jours 19.90€ la journée

### Les activités

Elles auront pour thème les animaux et plus particulièrement les reptiles. Les enfants participeront à des activités artistiques, manuelles et culturelles en lien ce thème. Les enfants pourront pratiquer également diverses activités sportives et jeux traditionnels.



### Activités spécifiques (à partir de 6 ans)

Nous proposons en plus des activités de l'accueil de loisirs 2 activités spécifiques :

- 1 stage sportif sur les sports collectifs de grands terrains du 8 au 12 avril
- 1 stage sportif spécifique football du 15 au 19 avril



### Lieux d'activités

L'accueil aura lieu au sein du groupe scolaire, la restauration au Château et les activités sur les différentes installations sportives et culturelles d'Ymare.

### Le dossier d'inscription pour les enfants inscrits à l'école d'Ymare :

- La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANVC

### Le dossier d'inscription pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'école d'Ymare :

- La fiche de renseignements et les autorisations
- La fiche sanitaire
- La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANVC
- Pour les Ymarois, se munir de la feuille d'imposition, ou non-imposition, qui permettra de calculer le montant de votre participation grâce au quotient familial.*
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives multisports
- Attestation d'assurance extra-scolaire

NB : La structure accepte les participations de la CAF (Bon Temps Libre) et des comités d'entreprises.

### Retour des dossiers

Permanences les vendredis 15, 22 et 29 mars de 16h30 à 18h30 à la mairie d'Ymare. Clôture des inscriptions le 29 mars.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Jimmy CARPENTIER de préférence par mail ymare.sportsetloisirs@gmail.com ou au 06.75.24.22.88.



Mairie d'Ymare  
76520 Ymare  
Courriel : ymare.sportsetloisirs@gmail.com

